

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-771874

148 576

Dr SAADOUNI FAISSAL
OMNIPRATICIEN URGENTISTE
Compétence : Chirurgie Générale
N° de la Mutuelle : 13076
S. Ben Abou Elrahma, angle Oued el Ghazal, 1ère Station, Casablanca
GEM : 06.61.09.70.61, Fixe : 05.27.86.13.78
M 08 FEV. 2023
A. AARIZA

Maladie - Cadre réservé à l'adhérent (e) Dentaire Optique Autres

Matricule : 13076 Société : _____

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : BOUZIDA Zineb

Date de naissance : 10/08/1987

Adresse : _____

Tél. : 06.10490262 Total des frais engagés : 486,90# Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : _____

Date de consultation : 08/02/2023

Nom et prénom du malade : BOUZIDA Zineb Age : _____

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Etat grippal

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 07/02/2023

Signature de l'adhérent(e) : *Zineb Bouzida*

D^r Saadouni Faissal

Médecine Générale - Urgences

Compétence en Chirurgie Générale - Nutrition - Diététique

Médecine de famille - Visites à domicile

ECC - Echographie

Ex Médecin au CHU Ibn Rochd - Casablanca



الدكتور السعدوني فيصل

الطب العام - المستعجلات

كفاءة في الجراحة العامة - التغذية - الحماية الغذائية

الطب العائلي - العيادات المنزلية

النخبط القلبي - الفحص بالصدى

طبيب سابق بالمركز الإستشفائي ابن رشد - الدار البيضاء

Casablanca le 08 11 22 الدار البيضاء في

Mlle BONZIDA Zineb

1770 - Toplexil Sirop 1. 1

2970 - Agix 500 1 cpl 10 jours
11 2 cpl du 2^e au 24^e jour

LOT : 22E029
PER: 05 2024
TOPLEXIL
SIROP FL 150 ML
P.P.V : 15DH70
1180006060901

PPV: 10DH30
PER: 08/25
LOT: L2782

1030 - Soliprane 50mg 1 cpl / 6h

fièvre ou céphalée

4960 - D-Cure forte 1 dose / semaine x3

9500 - Berour 1 cpl mat

3660 - DETASTENE 2mg 2cps 11

DR SAADOUNI FAISSAL
OMNIARATICIEN - URGENTISTE
Compétence en Chirurgie Générale
Nutrition - Diététique
Omar Riffi Mers Sultan, Casablanca
Rue Abu Dhabi, angle Omar Riffi 2^{ème} Etage - Mers Sultan - Casablanca
GSM : 06.61.09.70.67 - Fixe : 05.27.86.13.70

LOT : 1333
UT.AV : 07-25
PPV : 36DH60

5, Rue Abu Dhabi (Ex. Rue Cernay) Angle Omar Riffi 2^{ème} Etage - Mers Sultan - Casablanca
Tél : 05.22.44.35.32 / 05.27.86.13.70 GSM : 06.61.09.70.67 E-mail : saadouni.faissal@gmail.com

SMB



Les laboratoires ERGO MAROC
108, Rue Pierre Parent, Casablanca, Maroc.
MM N° : 24/16DMP/21/NNP

Importé par :
Ergo
Maroc

Cholécalciférol 100 000 UI
Vitamine D3

D-CURE® FORTE

3 ampoules buvables

PPV: 49,60 DH

LOT: 22H22

EXP: 08/2025



AZIX[®]

Azithromycine

500 mg

Voie orale

PPV 7.901170
PER 01/25
LOT 1252



3 Comprimés
sécables



bottu s.a.

82, Allée des Casuarinas - Ain Sebâa - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacies Responsable

b